

Qu'est-ce qu'un IDD ?

C'est un itinéraire de découverte...

Les IDD sont un temps d'enseignement obligatoire destinés aux élèves de 5^{ème}, à raison de 2 heures par semaine. Ils sont fondés sur les mêmes principes que les TPE (Travaux Personnels Encadrés) de 1^{ère} qui sont évalués pour le Baccalauréat.

Les IDD s'appuient sur l'interdisciplinarité (le croisement de plusieurs matières) et sont toujours en lien avec le programme scolaire de l'année. En d'autres termes, il s'agit d'activités pédagogiques liées à un projet d'élèves, mêlant plusieurs disciplines, et favorisant la découverte de certains aspects du programme par des méthodes de travail qui ne sont pas celles des cours « classiques ».

- Les élèves sont encadrés par plusieurs professeurs de matières différentes.
- Lors des premières séances, ils auront à former des groupes de travail qu'ils conserveront pendant toute la durée de leur IDD ; ils choisissent également un projet qu'ils devront développer et réaliser par eux-mêmes.
- Les professeurs définissent le thème général de l'IDD, ils expliquent les méthodes de travail et aident ensuite les élèves à organiser leur projet, lorsque ceux-ci rencontrent des difficultés. Les enseignants ne font donc pas un « cours », mais encadrent les élèves dans leur travail.
- Chaque élève doit participer à deux projets d'IDD au cours de la 5^e : le premier de septembre à janvier, le deuxième de février à mai. Le mois de juin est consacré en général à la mise en place des différents projets. Chaque projet dure environ 14 semaines. Une grande partie des projets sont présentés lors de [l'exposition environnement](#) organisée au mois de juin.

Objectifs pédagogiques des IDD:

- Développer **l'autonomie et l'initiative** des élèves en leur demandant de mener à bien un projet par eux-mêmes.
- Mener à bien un travail de **recherche** approfondi et complet (faire une bibliographie, avoir une distance critique vis-à-vis des documents, croiser et compléter les informations, etc).
- Apprendre à **travailler en groupe** sur une période longue.
- Découvrir, maîtriser et partager des **connaissances** du programme.
- Renforcer l'**interdisciplinarité** et diversifier les pratiques d'apprentissage.
- Contribuer aux acquisitions du **socle commun** du collège, en particulier les compétences 4 et 7 du livret personnel de l'élève.

Evaluation de l'IDD:

Les élèves seront évalués à la fois sur leur oral final lors duquel ils présentent leur travail, sur la **production concrète** qu'ils ont réalisée, ainsi que sur leur comportement et leur **investissement** tout au long du travail. L'appréciation peut être sous forme de lettre (A – B – C – D – E) ou de note chiffrée et **elle figure sur le bulletin** en tant que matière à part entière, au 2^e trimestre pour le 1^{er} projet, au 3^e trimestre pour le 2^{ème} projet.

Remarque:

Les IDD, définis dans les textes officiels en 2002, font partie des dispositifs spécifiques laissés à la liberté de chaque établissement; c'est pour cette raison que, en France comme à l'étranger, les IDD existent dans certains collèges mais pas dans d'autres. Au Lycée Jules Verne, les IDD ne sont proposés qu'en 5^{ème} et portent sur les grands axes du Projet d'Etablissement: éducation au développement durable, maîtrise des langues vivantes (français et anglais), ouverture sur le pays d'accueil.

→ Lien vers Textes officiels : http://www.educnet.education.fr/cdi/pedago/tpe/les_idd